

col/coc

**EEE. Rencontre Veli Sundbäck - Blankart.
Berne, 11 septembre 1990**

A la demande des Finlandais, une rencontre entre les chefs négociateurs finlandais (Secrétaire d'Etat Veli Sundbäck, VS) et suisse (Secrétaire d'Etat Blankart, Blf) a eu lieu à Berne, l'après-midi du 11 septembre 1990, suivie d'un dîner. Participaient en outre du côté finlandais l'Ambassadeur Satuli, MAE Helsinki, l'Ambassadeur finlandais à Berne Karleehto et du côté suisse, les Ambassadeurs Baldi, Krafft, Arioli (dîner), et le soussigné.

Objectif de la visite des Finlandais: faire progresser la négociation le plus possible cette année compte tenu du fait que la Suisse est, avec la Finlande, le pays le plus intéressé à l'EEE.

Pour ce faire, nous convaincre de la nécessité pour l'AELE d'adopter une position commune claire sur la question de la surveillance.

Les entretiens ont porté sur la situation politique dans les pays nordiques, sur la surveillance et sur l'état des travaux dans les différents groupes de négociation.

1. Situation politique dans les pays nordiques

Blf a fait part de notre impression que les pays nordiques sont en train de se tourner vers l'adhésion; dès lors, l'EEE ne constitue pour eux qu'une solution transitoire, sur laquelle il ne sont pas prêts d'être exigeants. Nous avons en particulier l'impression que les pays nordiques ne soutiennent pas vraiment la position AELE d'un lien indissoluble entre les questions de substance et institutionnelles et qu'ils sont prêts à accepter un traité comprenant tout l'acquis mais sans les institutions. D'où

- 2 -

notre crainte que, si les pays de l'AELE ne sont pas fermes sur leurs exigences institutionnelles, la négociation conduite à un mauvais traité, accepté par les Nordiques mais refusé par le peuple suisse.

Réponse de VS: la position du gouvernement finlandais est qu'il est prématuré de parler d'adhésion à un moment où nous ne savons pas ce que deviendra la CE après les sommets de la fin de l'année. Il s'agit au contraire de faire des progrès rapides dans la négociation sur l'EEE, sans affaiblir notre position en discutant de l'option adhésion. La Finlande continue à estimer que le résultat de la négociation doit comprendre des solutions satisfaisantes aux questions institutionnelles. La CE nous doit une réponse sur les questions du decision making/shaping que les pays de l'AELE lui ont soumises par écrit. Du côté AELE nous devons cependant accepter de créer un pilier AELE comprenant des instruments aussi efficaces que ceux de la CE pour la surveillance de l'exécution du traité.

2. Surveillance

Blf a indiqué notre disponibilité à considérer comme une hypothèse de travail un modèle à deux piliers pour la surveillance générale de l'exécution du traité aux conditions suivantes:

1. toutes les parties contractantes doivent être surveillées, y compris la CE;
2. existence d'un organe judiciaire indépendant;
3. autonomie des pays de l'AELE dans la définition de leur pilier;
4. pas de préjugé pour d'autres solutions institutionnelles concernant le decision making/shaping;
5. genuine common decision making
6. existence d'un organe commun (pont) efficace et opérationnel entre les deux piliers;

- 3 -

6. chaque Partie contractante doit avoir un droit de plainte auprès de l'organe judiciaire;
7. l'AELE en tant que telle ne doit pas être une Partie Contractante au traité;

VS s'est déclaré en principe d'accord avec ces conditions, notamment sur l'existence d'un organe pont entre les deux piliers et d'un organe judiciaire commun. La Finlande est fermement convaincue que les pays de l'AELE ont un intérêt à créer leur propre système de surveillance, qui ne soit pas dominé par la CE.

Du côté suisse, l'importance de la cinquième condition a été soulignée: pour nous l'acceptation d'une surveillance à deux piliers n'est un progrès que que si les pays Nordiques soutiendront effectivement l'exigence d'un mécanisme d'élaboration et de prise de décision véritablement commun. L'acceptation des deux piliers pour la surveillance générale ne saurait indiquer l'acceptation de ce modèle pour les autres questions institutionnelles.

En ce qui concerne les règles de la concurrence, nous sommes prêts à envisager comme une des hypothèses de travail un système à deux piliers, à condition toutefois que nous puissions participer pleinement aux organes dans lesquels on décide du développement de ces règles et des exceptions et que le principe de subsidiarité soit observé, principe qui devra d'ailleurs être un leitmotiv de l'EEE.

3. Etat des travaux dans les groupes de négociation

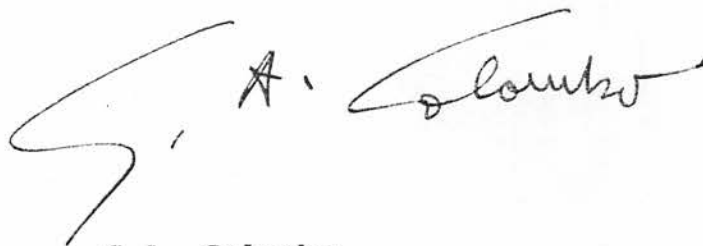
Les travaux du GN V au niveau AELE-CE risquent d'être bloqués par l'instruction donnée par Krenzler à M. Dewost de ne pas négocier pour l'instant sur les questions institutionnelles. En ce qui concerne les travaux au niveau intra-AELE, blf a fait part de notre déception quant à l'accueil défavorable réservé par les pays Nordiques aux propositions suisses pour la rédaction du traité. Nous avons l'impression qu'il existe un à priori négatif face à toute proposition suisse. Réaction de VS: il s'est agi d'une position personnelle du délégué finlandais, dont nous n'avons pas été informés. Il s'agit maintenant de forcer la CE à discuter sur la

- 4 -

base du papier soumis par les pays de l'AELE sur le decision taking/shaping.

En ce qui concerne la dernière séance du GN II AELE-CE, nous avons indiqué notre mécontentement quant à la faible réaction du porte-parole de l'AELE (Satuli) face aux propositions provocantes de la CE sur les politiques communes à l'égard de pays tiers dans le domaine des services financiers et des mouvements de capitaux. La Commission estime en effet que la réalisation de la libre circulation dans ces deux domaines implique des politiques communes à l'égard des pays tiers; elle refuse cependant d'envisager la possibilité pour les pays de l'AELE de participer à l'élaboration de ces politiques et va jusqu'à proposer de négocier à leur place lorsqu'il s'agit d'admettre des banques sur leur territoire.

Réaction finlandaise: la Commission n'était clairement pas préparée (confirmation reçue de certains Etats-membres). Ces propositions sont manifestement inacceptables et il s'agira de marquer clairement notre position à la prochaine séance.



G.A. Colombo

JH. 185

TELEFAXConfidentiel

mh a/a

Berne, le 17 septembre
1990Nombre de pages:
(y compris p. de couverture)

6

Expéditeur:BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP
No du TELEFAX: 0041-31-61 23 80Destinataires:Ambassade de Suisse à Helsinki
No du TELEFAX: 003580 680 13 43Ambassade de Suisse à Oslo
No du TELEFAX: 00472 446 350Ambassade de Suisse à Stockholm
No du TELEFAX: 00468 211 504Ambassade de Suisse à Vienne
No du TELEFAX: 00431 784 521 21Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
No du TELEFAX: 0032 2 230 61 45Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
No du TELEFAX: 022 734.56.23DFAE: Service économique et financier
No du TELEFAX: 78.66Office fédéral de la justice, M. O. Jacot-Guillarmod,
Vice-Directeur
No du TELEFAX: 78 79Copie à:- DFAE: M. l'Ambassadeur M. Krafft, DDIP
- blf, ari, ~~kel~~, bal, egg, sal, bau, maa, zis

EEE. Rencontre Veli Sundbäck - Blankart. Berne, 11 septembre 1990

Veillez trouver ci-joint un bref compte-rendu de la rencontre entre M. le Secrétaire d'Etat Veli Sundbäck, Chef négociateur finlandais et le Secrétaire d'Etat Franz Blankart, à Berne le 11 septembre 1990.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP
(G.A. Colombo)

p.o. M. Hermann